Informations de base	
2009/2015(DCE) DCE - Déclaration écrite (historique)	Procédure terminée
Déclaration sur les priorités de la lutte contre la maladie d'Alzheimer **Subject** 4.20.01 Médecine, maladies	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
19/02/2009	Décision du Parlement	T6-0081/2009	Résumé
19/02/2009	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2009/2015(DCE)
Type de procédure	DCE - Déclaration écrite (historique)
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136_
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Déclaration écrite		T6-0081/2009	19/02/2009	Résumé

Déclaration sur les priorités de la lutte contre la maladie d'Alzheimer

2009/2015(DCE) - 19/02/2009 - Déclaration écrite

Le Parlement européen a fait une déclaration sur la lutte contre la maladie d'Alzheimer, en rappelant tout d'abord que cette maladie touche actuellement 6,1 millions d'européens et que ce chiffre doublera ou triplera d'ici 2050 avec le vieillissement des populations.

Sachant que la maladie représente la 1ère cause de dépendance, les députés demandent au Conseil, à la Commission et aux États membres de reconnaître la maladie d'Alzheimer comme une **priorité de santé publique** européenne.

Ils demandent également que l'on élabore un Plan d'action européen pour:

- promouvoir la recherche paneuropéenne sur les causes, la prévention et le traitement de la maladie d'Alzheimer,
- améliorer le diagnostic précoce,
- simplifier les démarches pour les malades et les aidants et améliorer leur qualité de vie,
- promouvoir le rôle des associations Alzheimer et leur accorder un soutien régulier.